



Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022
PROCÈS-VERBAL

| | |
|-----------------|---|
| Présent-e-s : | P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, S. Gisler, J. Leresche, J. Loeffel, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz |
| Assistent : | C. Zäch, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale |
| Procès-verbal : | F. Arfaras |

Le président Nicolas Pontinelli ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité par 8 oui et 4 abstentions.

2. Décision de l'AG de l'ACG du 16 novembre 2022 soumise au droit d'opposition

Il n'y a aucune de remarque concernant la décision d'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022 ; la commune ne s'y oppose pas.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

4. Communications du maire et des adjointes

Pas de communication.

5. Budget 2023

M. Cogne donne lecture du second rapport de la commission des finances qui est ajusté sur le projet de budget pour l'année 2023

Il n'y a pas de question. Le président passe au vote sur les délibérations.

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 12 oui, 0 non et 0 absentions sur 13 CM présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de 3'542'748 F aux charges et de 3'485'807 F aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à 56'941 F. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 56'941 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 42 centimes.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 12 oui, 0 non et 0 abstentions sur 13 CM présents

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 100 %.

Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises

Mme Walthert indique que la contribution 2022 de la commune s'élevait à CHF 44'000.-. Avec les constructions réalisées dans le village, la commune a reçu en retour CHF 77'000.-. Ce retour sur investissement est donc positif.

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 58'400 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.*
4. *D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

6. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des commissions pour la période du 1er janvier 2023 au 31 mai 2025

Le président indique qu'en milieu de législature, il est procédé à une permutation des présidents et vice-présidents des commissions.

Commission des finances

Mme Gisler fait savoir qu'elle ne souhaite pas prendre la présidence de la commission des finances. Personne d'autre n'étant intéressé, M. Cogne est d'accord de garder la présidence.

Président : Yves Cogne
Vice-présidente : Stéphanie Gisler

Commission des routes, emplacements communaux, traitement déchets (TPG, cimetièrè)

Président : Nicolas Pontinelli
Vice-président : Juerg Loeffel

Commission des bâtiments

Président : Johann Leresche
Vice-président : François George

Commission de l'information (site Internet)

Présidente : Sylvana Moget
Vice-président : Guy Vouillamoz

Commission affaires sociales, scolaires et jeunesse

Président : Philippe Bavarel
Vice-présidente : Isabelle Dubouloz

Commission agriculture, environnement, aménagement (gravières, déclassement)

Présidente : Léonie Cocquio
Vice-président : Nicolas Pontinelli

Commission culture, loisirs, sports

Président : Stefan Ettlin
Vice-présidente : Sylvana Moget

Commission sécurité, ORPC, pompiers

Président : François Davet
Vice-présidente : Stéphanie Gisler

Le président souhaite bon travail aux nouveaux présidents dans leurs fonctions.

7. Rapports de commission

Commission des affaires sociales, scolaires et jeunesse

| |
|---|
| Le rapport de la commission des affaires sociales, scolaires et jeunesse est approuvé à l'unanimité |
|---|

8. Propositions et questions

M. Vouillamoz a suivi dans les médias suisses qu'il serait possible de revendre l'électricité solaire ailleurs qu'aux Services industriels de Genève, à un prix plus élevé. Actuellement, le KWh est vendu au prix de 18 cts, il pourrait être vendu pour plus de 32 cts, soit CHF 40'000.- de plus par année pour la commune.

Mme Zäch indique qu'il serait envisageable de couvrir le reste de l'école.

Ce point sera discuté lors de la prochaine commission agriculture, environnement, aménagement.

La séance est levée à 20h53.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Second rapport de la Commission des finances sur le projet de budget pour l'année 2023

Introduction :

Le budget a été présenté en première lecture au Conseil municipal le 14 novembre 2022. Au cours de cette séance, il a été convenu de diminuer de 43 à 42 le nombre de centimes pour l'exercice 2023.

Le présent rapport fait suite au premier rapport de la Commission des finances du 10 novembre 2022.

Discussion :

Ce budget prévoit des recettes totales pour un montant de CHF 3'485'807 et des charges totales pour un montant de CHF 3'542'748, présentant ainsi un découvert de CHF 56'941.

Il appelle de notre part les commentaires suivants :

Aux dépenses :

Les différents éléments marquants des dépenses budgétées pour l'exercice 2023 ont déjà été détaillées dans le premier rapport de la Commission des finances du 10 novembre 2022.

Aux recettes :

Les recettes sont estimées sur la base d'un nombre de centimes diminué de 1, à 42. Les raisons qui expliquent cette diminution ont été longuement détaillée dans le rapport de la Commission des finances du 10 novembre 2022.

Ainsi, malgré cette baisse du nombre de centimes, les recettes fiscales budgétées pour l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 2'838'598, contre CHF 2'551'299 budgétées pour l'exercice 2022 et CHF 3'497'014 réalisées pour l'exercice 2021.

Conclusion :

Sur la base des éléments présentés, avec un nombre de centime fixé à 42, le budget 2023 prévoit un découvert de CHF 56'941. Ce découvert est inférieur au découvert autorisé dans le cadre de RFFA (CHF 57'000), il n'y a donc pas besoin de prendre des mesures d'assainissement.

Pour le surplus, comme expliqué dans le rapport de la Commission des finances du 10 novembre 2022, notre Commune disposait, au 31 décembre 2021, de provisions, réserves et fonds propres importants, qui permettront de faire face, le cas échéant, à de mauvaises surprises quant à nos recettes :

- Provision pour différence d'évaluation pour CHF 451'490.
- Réserve conjoncturelle pour CHF 370'383.
- Fortune propre pour CHF 16'175'888.

Compte tenu de ces éléments, la Commission des finances vous propose d'accepter le budget 2023 tel qu'il vous est présenté.

Il conviendra, pendant l'exercice 2023, de s'assurer que les dépenses engagées le seront dans le respect de ce budget.

La Commission des finances réitère ses remerciements à l'Exécutif, Sandra Lörtscher, Maryline Romand, Pierre-Alain Prinz et Patric Hess pour leurs travaux et leur transparence quant à l'élaboration de ce budget.

Yves Cogne

Conseil municipal de Cartigny
Commission des Affaires sociales et scolaires

Rapport de la commission du 21 novembre 2022

Dans le cadre de notre poste destiné à l'**Aide Humanitaire à l'étranger**, nous avons reçu la visite de Mmes Marianne Sébastien et Coralie venus nous présenter l'association « Voix Libres » qui mène ses actions, entre autres, en Bolivie.

L'association œuvre de différentes manières à travers des programmes de types distincts : micro-crédits sans intérêt, développement de l'autonomie alimentaire (plantation d'arbres fruitiers, création d'une serre), formation à la non-violence, ...

« Voix Libres » nous sollicite aujourd'hui dans le cadre d'un projet d'une construction d'un réfectoire destiné aux enfants vivant dans des dépôts d'ordures à Cochabamba (dépôts d'ordures de Kara Kara). Projet à plusieurs volets : construction et équipement du réfectoire, repas pour 100 enfants durant 4 mois, création d'une serre pour l'autonomie alimentaire du réfectoire.

Toutes informations supplémentaires sur le site : www.voixlibres.org

Nous décidons d'accorder le montant du fond de l'Aide Humanitaire à l'étranger 2023 (Frs 10'000.-) pour moitié à l'association Zédaga (Frs 5'000.-), voir rapport de la commission sociale du 13 octobre 22 et pour l'autre moitié à l'association « Voix Libres » (Frs 5'000.-).

Dans le cadre de notre poste destiné au « Coup de Cœur », nous avons reçu la visite de Mme Bonvin Rey venue nous présenter l'association « Destination 27 ». Mme Bonvin Rey est co-fondatrice de l'association et médiatrice culturelle au sein de Destination 27.

L'association « Destination 27 » est une association de médiation culturelle œuvrant à rapprocher les milieux culturels et sociaux pour permettre à chacun le plein exercice de ses droits culturels et rendre l'art accessible à toute personne vivant une situation précaire ou difficile. Le nom de l'association fait référence au 27ème article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

Tous les projets sont des projets participatifs, projets élaborés avec les personnes participantes à ces derniers.

Aujourd'hui, l'association nous sollicite pour un projet mené avec l'association « AVVEC » Association d'aide aux victimes de violence en couple et en partenariat avec l'association pour la Danse Contemporaine (ADC).

Le projet DECALEE, J'OSE ! conduit par Destination 27 a pour but de faciliter sur dix mois, la co-crédation artistique d'un groupe de femmes de l'association AVVEC en collaboration avec le pavillon de la danse contemporaine de Genève qui programmera cette création dans le cadre de la Fête de la Danse en mai 2023 (Performance les 12 et 13 mai au Pavillon de la Danse).

Objectifs du projet : Renforcer la participation culturelle, valoriser l'expression de chacune, permettre la réalisation d'une co-crédation artistique, permettre l'appropriation de l'espace public.

Nous décidons d'accorder un montant de Frs 3'000.- du fond du Coup de Cœur 2023 pour ce projet. Le reste du montant du fond du Coup de Cœur 23 (Frs 2'000.-) sera attribué au fond annuel d'Aide Sociale.

Isabelle Dubouloz